



06/2011

Coxiellose

Maladie infectieuse qui évolue en règle générale de manière subclinique, mais pouvant provoquer des avortements et des troubles de la fertilité chez les ruminants. Chez l'être humain, la maladie se manifeste sous une forme aiguë avec des symptômes similaires à ceux de la grippe; elle est parfois accompagnée d'une pneumonie (fièvre Q). Zoonose.

1 Espèces touchées

Les mammifères, en particulier les ovins, les caprins, les bovins, les chats, les chiens, les lapins et l'être humain. Les arthropodes, en particulier les tiques, jouent un rôle important comme vecteurs de l'agent pathogène.

2 Agent infectieux

Coxiella burnetii, bactérie intracellulaire stricte, pléomorphe, Gram-négatif. Les *Coxiella* se caractérisent par une très forte ténacité; elles sont extrêmement résistantes aux agents physiques et chimiques et en particulier à la dessiccation (formation de formes durables).

3 Clinique/Pathologie

Chez les animaux domestiques, l'infection évolue en général de manière inapparente. On observe des cas sporadiques d'avortement tardif chez la brebis, la chèvre et plus rarement chez la vache. Chez cette dernière, la maladie peut provoquer des troubles de la fertilité. Chez l'être humain, l'infection est aussi souvent inapparente. Dans les cas de fièvre Q aiguë, on observe, le plus souvent, une pneumonie atypique avec des symptômes comparables à ceux de la grippe. Le pronostic de cette forme est bon et la guérison se fait dans les 15 jours. La fièvre Q chronique est rare et s'exprime sous la forme d'une endocardite des valvules aortique et mitrale avec un pronostic très défavorable.

4 Répartition géographique

Mondiale, essentiellement dans les pays chauds abritant les biotopes correspondants. La prévalence de la maladie est la plus importante dans les régions chaudes et sèches du sud de l'Europe, ayant une forte population de tiques. Mais la coxiellose est aussi présente dans les régions alpines, d'où les tiques sont absentes. En Suisse, on observe régulièrement des avortements dus à *Coxiella* chez les ruminants.

5 Epidémiologie

On distingue deux cycles d'infection indépendants l'un de l'autre: le premier est celui d'une infection à foyer naturel avec participation de tiques et d'animaux sauvages, où l'infection d'animaux domestiques par des tiques est possible. Ce cycle joue un rôle dans quelques régions seulement et il est lié à la présence de certaines espèces de tiques telle *Dermacentor marginatus*.

Le second cycle ne concerne que les animaux domestiques sans participation d'arthropodes. La transmission a lieu surtout par voie aérogène, par des aérosols et des particules de poussière. Les *Coxiella* sont éliminées massivement dans les avortons, les arrière-faix et les lochies. Les animaux infectés excrètent également les microorganismes dans le lait, l'urine et les excréments.

6 Diagnostic

Suspicion en cas d'avortement tardif chez les ruminants. Confirmation par un laboratoire (mise en évidence de l'agent infectieux par microscopie moyennant des colorations spéciales). La culture de *Coxiella* est laborieuse (culture de cellules, œufs de poule embryonnés) et doit se faire dans des conditions de sécurité très strictes pour prévenir toute infection au laboratoire. La mise en évidence directe de l'agent infectieux se fait aujourd'hui par PCR. La mise en évidence des anticorps (ELISA, TIF) peut être utilisée pour déterminer la séroprévalence dans des troupeaux.

7 Diagnostic différentiel

Autres causes d'avortements: brucellose, leptospirose, avortement enzootique des brebis et des chèvres, néosporose, IBR/IPV, etc.

8 Prophylaxie immunitaire

Non autorisée en Suisse.

9 Prélèvements

Arrière-faix, avortons, sérum.

10 Critères de constat

Avortements chez les bovins, les brebis et les chèvres, dans lesquels *Coxiella burnetii* peut être mise en évidence au microscope, par culture ou par PCR. La mise en évidence d'anticorps spécifiques dans le sérum sanguin d'animaux en bonne santé au niveau clinique révèle des infections inapparentes.

11 Mesures

Epizootie à surveiller, OFE art. 291.

12 Contrôle des viandes

Mamelle et organes internes impropres à la consommation (OHyAb, annexe 7, chiffre 1.2.1), sinon mesures à prendre suivant les critères généraux (OCV, annexe 3).